



ÉCOLE DU PARCHEMIN

Procès-verbal d'une rencontre du conseil d'établissement de l'école du Parchemin tenue le mardi 4 février, à 18 h 30, au salon du personnel.

SONT PRÉSENTS :

Madame Annick Bernier	Technicienne en éducation spécialisée
Monsieur Jérémie Chevalier	Président
Monsieur Hubert Corriveau	Parent et représentant au comité de parents
Madame Julie Côté	Secrétaire d'école
Madame Chantal Delorme	Enseignante
Madame Laurie Fradette	Parent
Monsieur Mathieu Martel	Parent
Madame Marie-Pier Smith	Technicienne au service de garde
Madame Véronique Vanier	Enseignante
Madame Cindy Villeneuve-Asselin	Parent substitut

ABSENCE :

Madame Gwendoline Coquet	Vice-présidente et représentante de l'OPP
Madame Dominique Gendron	Parent substitut
Madame Kim Létourneau	Parent substitut
Monsieur François Martin	Parent substitut
Madame Karine Morin	Parent substitut
Monsieur Luc Laforge	Membre de la communauté
Karine Limoges	Enseignante substitut
Nancy Ouellette	Enseignante substitut

PARTICIPENT ÉGALEMENT À CETTE SÉANCE :

Madame Nadia Bousquet, stagiaire de Madame Josée Dufresne
Madame France Dumouchel, directrice assurance qualité et nutrition à Le Lunch

I. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Jérémie Chevalier fait la constatation du quorum et ouvre la séance à 18h35.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Laurie Fradette, secondé par Annick Bernier, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

CÉ-24-25-17 La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Approuver le procès-verbal de l'assemblée du

Il est proposé par Cindy Villeneuve-Asselin, secondé par Chantal Delorme, d'approuver le procès-verbal de la rencontre du 12 novembre tel que présenté.

CÉ-24-25-18 La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Affaires relatives au procès-verbal du 12 novembre

La formation obligatoire sur la violence, l'intimidation et les VACS est maintenant offerte en ligne. Tout le personnel de l'école doit l'avoir suivie au plus tard le 28 février.

Au point 6.2.2., nous avons confirmé à Photo Repensée qu'elle sera la compagnie choisie pour nos photographies scolaires 2025-2026. Nous ne pouvons pas réserver de date pour l'instant car elle offre les premières disponibilités aux écoles actuellement en contrat avec elle. Elle communiquera avec nous lorsque celles-ci auront fait leur choix afin que nous fassions le nôtre.

5. Parole au public Le lunch

Madame Dumouchel nous présente la compagnie Le Lunch qui est opérationnelle depuis plus de 25 ans. Les propriétaires actuels y sont depuis 3 ans.

Tous les repas sont offerts avec des crudités, un breuvage et un dessert. Les repas enfant sont de 300 grammes et coûtent 7.05\$. Les repas adolescents sont de 450 grammes et coûtent 7.80\$. Un crédit de 0.25\$ est offert si le parent ne prend pas de breuvage et de 1.00\$ si le parent prend uniquement le repas principal.

Le traiteur offre 5 choix par jour dont 1 est végétarien et il y a toujours le choix de lasagne et de pâté chinois. Les commandes doivent se faire 48 heures à l'avance afin d'avoir le droit aux 5 choix.

La livraison des repas se fait dans des sacs thermiques. Les repas sont séparés par groupe et bien identifiés.

Les contenants sont tous biodégradables et recyclables à 100%. Les ustensiles ne sont pas fournis par le traiteur. Il peut toutefois fournir des paquets d'ustensiles et du ketchup en début d'année pour les élèves qui auraient oubliés les leurs.

En cas de fermeture pour intempérie, l'école doit les appeler pour les aviser. Les parents recevront alors un crédit pour le repas de cette journée.

La compagnie n'offre pas de repas à une famille ciblée mais si les ventes à notre école sont bonnes, elle pourrait revoir sa position.

Tous les membres sont invités à déguster différents repas apporter pour l'occasion.

6. Étude des dossiers

6.1 POINTS STATUTAIRES

6.1.1 Fonds à destination spéciale

La prochaine récompense école sera une activité offerte par l'Animagerie sous le thème de la cabane à sucre. Les sommes seront prises du budget À l'école on bouge.

La Ville de Carignan a autorisé notre demande de subvention de 27% du coût des factures de notre projet d'embellissement pour un montant maximal de 50 000\$. Les ressources matérielles du CSSP iront en demande de prix pour la phase I de notre projet d'embellissement de la cour d'école soit la zone ombragée. Ils évaluent ce projet à 24 500\$ mais il faut garder en tête qu'il peut y avoir des imprévus lors de l'excavation. Si le coût total dépasse les sommes accumulées du fonds à destination spéciale FDSCOUR, nous utiliserons les fonds du Marchethon.

Des intérêts de 876\$ ont été versés au fonds à destination spéciale. Les membres décident de mettre cette somme dans le projet pour la cour d'école.

Il est proposé par Hubert Corriveau, secondé par Laurie Fradette, d'approuver le dépôt des intérêts dans le projet FDSCOUR du fonds à destination spéciale et d'aller en demande de prix pour la phase I du projet d'embellissement de la cour d'école pour lequel nous utiliserons au maximum 22 000\$ du fonds à destination spéciale FDSCOUR. En cas de besoin, nous utiliserons les fonds du Marchethon.

CÉ-24-25-19

La proposition est approuvée à l'unanimité.

6.1.2 Projet éducatif

Un sondage aux élèves a été fait afin de connaître leurs perceptions sur la relation entre les élèves et la résolution de conflits à l'école. Ce sont les membres du comité SCP qui sont allés en classe pour que ce ne soit pas l'enseignant titulaire qui le présente aux élèves et qu'ainsi, les élèves se sentent plus à l'aise d'y répondre. Chaque élève a répondu sur un Ipad. L'analyse des réponses est toujours en cours. Un tableau résumant les résultats sommaires par niveau est présenté.

Un deuxième sondage sera envoyé aux élèves afin de préciser leurs pensées. Il sera alors plus facile d'élaborer un plan d'action pour améliorer leurs perceptions.

6.2 DÉCISION

6.2.1 Approuver la grille-horaire 2025-2026

La grille-horaire présentée est la même que l'année dernière.

Il y a des pourparlers afin d'intégrer l'enseignement collaboratif entre les membres du personnel. Ceci permettrait au personnel enseignant d'un même niveau d'être sans présence d'élèves au même moment à une période donnée dans la semaine. Pour ce faire, il faudrait modifier l'horaire de l'école de 6 à 7 minutes. C'est à suivre...

Il est proposé par Annick Bernier, secondé par Véronique Vanier, d'approuver la grille-horaire 2025-2026 telle que présentée.

CÉ-24-25-20 La proposition est approuvée à l'unanimité.

6.2.2 Approuver la grille-matière 2025-2026

Il n'y a aucun changement depuis la dernière année scolaire.

Il est proposé par Hubert Corriveau, secondé par Véronique Vanier, d'approuver la grille-matière 2025-2026.

CÉ-24-25-21 La proposition est approuvée à l'unanimité.

6.2.3 Approuver le service traiteur 2025-2026

Les commentaires qui ont suivi la dégustation des repas du traiteur Le Lunch sont tous favorables.

Il est proposé par Marie-Pier Smith, secondé par Cindy Villeneuve-Asselin, d'approuver le traiteur Le Lunch pour l'année scolaire 2025-2026.

CÉ-24-25-22 La proposition est approuvée à l'unanimité.

6.2.4 Adopter le plan de lutte contre la violence et l'intimidation 2024-2025

Le document a été mis à jour à la suite de la nouvelle formation obligatoire pour tous les membres du personnel.

La section « Analyse approfondie face aux VACS » a été détaillée afin de spécifier les actions à prendre à la suite d'un signalement ou d'une plainte concernant un VACS.

Un arbre décisionnel VACS a aussi été ajouté en annexe au document.

Il est proposé par Chantal Delorme, secondé par Mathieu Martel, d'approuver le plan de lutte contre la violence et l'intimidation 2024-2025.

CÉ-24-25-23 La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.2.5 Dépôt des sommes restantes en lien avec l'action collective des frais chargés aux parents

Le 6 juillet 2013, une action collective a été autorisée par la Cour supérieure du Québec, à l'encontre de 68 centres de services et commissions scolaires, en lien avec des frais facturés illégalement par les écoles du Québec aux parents, entre autres pour des services éducatifs et l'achat de matériel scolaire.

Cette action collective s'est conclue en 2018 par un règlement hors Cour. Les CS et CSS ont accepté de verser un certain montant aux parents des élèves ayant fréquenté leurs écoles entre 2010 et 2018.

Une partie de ces montants n'a pas été réclamée par les parents concernés.

La Cour supérieure a autorisé, en 2024, que les sommes restantes, appelées « reliquat », soient retournées aux CS et CSS, à la condition que celles-ci soient déposées dans un poste budgétaire distinct et utilisées exclusivement afin d'aider les parents ayant des besoins financiers dans le but d'apporter un support aux parents et d'améliorer le vécu à l'école des élèves concernés.

Chaque CSS et CS devaient déterminer les critères permettant d'utiliser ces sommes.

Le Comité de répartition des ressources du CSS des Patriotes a déterminé, le 4 novembre 2024, les critères permettant de partager le reliquat entre toutes ses écoles.

L'école [nom de l'école] se voit octroyer une somme de [montant] qui a été versée dans le fonds à destination spéciale de l'école. Le conseil d'établissement doit approuver ce versement, conformément à l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique.

Le Comité de répartition des ressources a également confié à chaque conseil d'établissement, sur proposition de la direction de l'école, le soin d'approuver la façon dont la somme reçue sera utilisée localement, à la condition que ce soit en conformité avec l'un ou plusieurs des critères suivants :

- Le revenu des parents est faible en apparence;
- Les parents ou l'un d'eux sont sans emploi;
- Le parent est monoparental;
- Le niveau académique des parents est faible;

Ainsi, l'école et son conseil d'établissement peuvent décider d'utiliser les sommes, notamment, pour :

- Réduire en tout ou en partie la facture pour le matériel pouvant être facturé aux parents;
- L'achat de matériel scolaire qui aurait dû être acheté par les parents;
- Des services professionnels externes;
- Réduire en tout ou en partie la facture pour des services (par exemple service de garde ou aux dîneurs) ou activités scolaires ou parascolaires pouvant être facturés aux parents;
- L'achat d'objets personnels (par exemple, lunettes, vêtements chauds) permettant d'apporter un support aux parents et d'améliorer le vécu de l'élève à l'école;
- L'achat de nourriture pour des collations ou le repas du midi.
- Les sommes ne peuvent pas servir à payer pour des services ou biens facturés avant le 1er juillet 2024.
- Les sommes peuvent être utilisées en une ou plusieurs années scolaires.

La façon d'utiliser ces sommes devra faire l'objet de résolutions futures par le conseil d'établissement. L'école devra également fournir au CSS les pièces justificatives d'utilisation des sommes conformément aux critères énoncés ci-dessus, puisque des redditions de comptes à ce sujet sont possibles.

Il est proposé par Chantal Delorme, secondé par Hubert Corriveau, d'approuver que la somme de 3 417\$ soit versée au fonds à destination spéciale dans le projet FDSRELIQU.

CÉ-24-25-24 La proposition est approuvée à l'unanimité.

6.2.6 Critères de sélection des directions d'établissement (consultation)

Le document sera envoyé par courriel aux membres pour consultation. Chaque membre pourra ajouter les modifications désirées et le document sera ensuite approuvé par courriel.

Il est proposé par Annick Bernier, secondé par Laurie Fradette, d'approuver les critères de sélection des directions d'établissement.

CÉ-24-25-25 La proposition est approuvée à l'unanimité.

6.3 DISCUSSION ET CONSULTATION

6.3.1 Formation des membres du CÉ

Il est important que tous les membres suivent cette formation. Elle est déposée sur le Teams du CÉ.

6.4 INFORMATION

6.4.1 Changement de la sortie du 2^e cycle (insectarium et biodôme – 17 avril)

La sortie au zoo qui devait avoir lieu le 18 février a été annulée par le Zoo de Granby. Les enseignants du 2^e cycle ont réussi à trouver une sortie à l'insectarium et au biodôme le 17 avril. Cette sortie est payée par la mesure 15186 donc elle est sans frais pour les parents.

Les enseignantes au préscolaire et en 1^{re} année avaient également réservé une activité à l'école avec le Zoo de Granby. Ces 2 activités ont été annulées. Les parents du préscolaire n'avaient pas été chargés car nous l'avons su avant la facturation aux parents. Les parents de 1^{re} année ont reçu un crédit dans le dossier de leur enfant.

Monsieur Jérémie Chevalier propose que les 2 niveaux trouvent une nouvelle sortie afin d'offrir le même nombre d'activités prévues en début d'année.

Il est proposé par Chantal Delorme, secondé par Véronique Vanier, d'approuver la sortie du 2^e cycle.

CÉ-24-25-26 La proposition est approuvée à l'unanimité.

6.4.2 Semaine de la persévérance

L'école célébrera la semaine de la persévérance une semaine plus tard que prévu étant donné l'absence de la directrice.

Un élève par classe recevra un certificat de la persévérance. La direction fera un message à l'intercom pour expliquer les raisons pour lesquelles ces élèves ont été choisis. Il y aura aussi une cérémonie au gymnase pour les élèves de 6^e années durant laquelle les parents des méritants seront invités. Pour terminer, chaque élève participera à la création de la chaîne de la persévérance qui sera installée à la salle polyvalente.

6.4.3 Semaine du personnel

La semaine du personnel sera célébrée après la semaine de relâche. L'OPP offrira de petites bouchées au personnel.

Un courriel sera envoyé aux parents pour demander leur collaboration afin que leur enfant, s'il le désire, prépare un bricolage ou un dessin qu'il offrira à son enseignant ou à son éducateur.

6.4.4 Dépistage visuel du préscolaire (20 mars 2025)

Le dépistage visuel des élèves du préscolaire aura lieu le 20 mars prochain à l'école.

6.4.5 Vaccination 4^e année (4 avril 2025)

La vaccination des élèves de 4^e année aura lieu le 4 avril prochain à l'école.

6.4.6 Les coupes budgétaires paramétriques

Nous avons été informés que le CSSP a un déficit d'un peu plus de 5 millions. Chaque établissement est dans l'obligation de remettre une somme au CSSP afin de contrer cette dette. Pour l'école du Parchemin, il s'agit de 11 300\$.

Josée Dufresne remettra en premier lieu le budget de perfectionnement qui lui était octroyé en tant que direction. La bonification prévue pour le service d'orthopédagogie sera remise en plus du budget qui était prévu pour l'aide aux parents.

6.4.7 Pénurie du personnel au SDG

La pénurie de personnel se fait sentir à notre service de garde. Sur 9 éducatrices, il y en a 4 en arrêt de travail. Il nous manque également une surveillante au dîner. Les ratios sont trop élevés dans les groupes. Les éducatrices effectuent un travail exceptionnel et pallient ce manque de façon temporaire.

L'organisation scolaire prépare une lettre qui sera envoyée prochainement aux parents pour les informer de cette problématique. La collaboration des parents sera demandée afin de retirer leur enfant du service ou de venir le chercher plus tôt lorsque cela est possible.

7. Parole à l'OPP

L'OPP s'occupe présentement de la campagne de financement de vente de semences avec la Ferme Tourne-Sol qui se terminera le 10 février. Les commandes seront distribuées dans les sacs d'école des enfants durant la semaine du 17 février.

De plus, l'OPP préparera de délicieuses petites bouchées qui seront offertes à tout le personnel de l'école lors de la semaine du personnel.

8. Parole aux membres du comité de parents

Hubert Corriveau a assisté à 3 rencontres du comité de parents depuis notre dernière rencontre. Voici quelques points qui y ont été discutés :

-Concernant les transferts d'élèves, il est à noter qu'un élève devient protégé à son école d'adoption après 2 transferts à cette école pour cause de surplus.

-Une pétition est présentement en circulation pour le manque d'espace à l'école secondaire de Chambly ce qui entrainera sans doute une relocalisation de certains élèves. Aucune décision n'a été rendue aux parents à ce jour.

-L'application Trottibus est un bel accompagnement pour les élèves marcheurs. Il s'agit de parents bénévoles qui circulent et accompagnent les élèves marcheurs selon un itinéraire précis pour se rendre et revenir de l'école. Cette option pourrait réduire la circulation de voitures autour de l'école et permettre un encadrement plus sécuritaire pour les élèves que nous voyons parfois courir entre les voitures pour se diriger vers le trottoir.

-Il est suggéré d'ajouter un point sur la sécurité routière lors du sondage qui sera fait par le CÉ d'ici la fin d'année.

-Une centralisation des communications avec les parents est à l'étude. Le Mozaïk-parents serait une bonne application pour le faire étant donné qu'il est déjà utilisé à d'autres fins.

-Une conversation sur les concepts de la civilité digitale a eu lieu. De plus en plus d'élèves utilisent les réseaux sociaux et l'internet. C'est pour cette raison qu'il est important que tous sachent comment bien se comporter et de faire preuve de civilité en ligne. Les élèves de 5^e année reçoivent cet enseignement dans leur cours de CCQ.

-L'inquiétude se fait ressentir concernant le parc informatique qui sera bientôt désuet avec la venue de Windows 11. Plusieurs Ipads et ordinateurs ne seront plus adéquats après la mise à jour de Windows. Le Ministère se dit prêt pour cette problématique pour les 2 prochaines années. Il faudra également changer plusieurs tableaux interactifs qui seront en fin de vie mais ceci était déjà prévu.

9. Varia

Aucun varia.

10. Levée de la séance

La prochaine rencontre aura lieu le 8 avril à l'école du Parchemin. À 9h02, il est proposé par Cindy Villeneuve-Asselin, secondé par Hubert Corriveau, de lever la présente séance.

CÉ-24-25-27

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Jérémie Chevalier, Président

Josée Dufresne, Directrice

Date